

---

# Conférence du désarmement

17 mars 2009

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cent trente-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 17 mars 2009, à 10 h 15

*Président:* M. Idriss Jazaïry ..... Algérie

**Le Président:** Je déclare ouverte la 1132<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de donner la parole à notre distingué invité d'aujourd'hui, permettez-moi tout d'abord de souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue de l'Indonésie, S. E. l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani, qui est entré en fonctions en qualité de représentant de son gouvernement à la Conférence. Je saisis cette occasion pour l'assurer de notre soutien et de notre coopération dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches. Dans cette première séance tenue cette année sous la présidence algérienne, je voudrais maintenant souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre distingué invité, S. E. M. Mourad Medelci, Ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire.

La présence parmi nous aujourd'hui de Son Excellence est un témoignage fort de l'importance que notre distingué invité ainsi que le Gouvernement algérien attachent à la Conférence du désarmement et de leur engagement déterminé en faveur de l'avancement de ses travaux. Nous l'assurons de notre pleine détermination à cet égard. Je voudrais remercier Son Excellence pour son aimable disponibilité.

Permettez-moi d'inviter S. E. M. Mourad Medelci, Ministre des affaires étrangères, à prendre la parole.

**M. Medelci (Algérie):** Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, Secrétaire général de la Conférence, Mesdames et Messieurs les Représentants permanents, c'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous au moment où l'Algérie, en la personne d'un ami de longue date, l'Ambassadeur Jazaïry, entame sa présidence de la Conférence du désarmement.

Ma présence parmi vous aujourd'hui est d'abord l'occasion de réaffirmer l'adhésion de mon pays aux idéaux et aux principes du multilatéralisme qui ont présidé à l'avènement des Nations Unies. Elle est aussi la marque du soutien de l'Algérie à la Conférence du désarmement, unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement. C'est l'occasion de vous exprimer la foi de mon pays en l'action multilatérale entreprise dans cette enceinte pour la consolidation de la paix et la sécurité internationales.

L'Algérie, comme tous les pays qui sont représentés dans cette enceinte, est intimement convaincue que la promotion de la coopération internationale en matière de désarmement est une condition essentielle pour l'élargissement des aires de sécurité et l'accroissement des espaces de prospérité. L'engagement pris par mon pays en faveur du désarmement s'est manifesté concrètement par son acceptation de tous les instruments juridiques internationaux qui s'inscrivent dans cette perspective. Je citerai en particulier notre adhésion au Traité sur la non-prolifération et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'application pleine et entière de l'accord de garanties généralisées que nous avons conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Président de la République, S. E. Abdelaziz Bouteflika, qui dirigeait à l'époque notre diplomatie, avait souligné, dès janvier 1979, à la toute première séance de la Conférence du désarmement, ce qui suit: «La Conférence du désarmement ne peut jouer un rôle important que dans la mesure où les États feront preuve de volonté politique qui reste, comme le souligne le document final de la dixième session extraordinaire, le facteur décisif pour la mise en œuvre des mesures authentiques de désarmement et le Comité du désarmement se trouve précisément être l'enceinte où devrait se manifester et se concrétiser cette volonté politique, le Comité du désarmement étant l'ancêtre de la Conférence.».

L'appel lancé ainsi il y a plus de trente ans demeure d'actualité dans le contexte international actuel marqué par les multiples défis posés au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ces défis s'ajoutent à d'autres qui obèrent encore plus la

sécurité du monde, à savoir les changements climatiques, le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée, la crise alimentaire mondiale qui subsiste et qui est amplifiée par la crise financière et la récession économique. Dans un tel contexte, il est plus important que jamais de veiller collectivement à ce que les ressources qui se raréfient soient affectées à la survie des peuples et non à leur destruction.

La réalité internationale contemporaine nous rappelle qu'aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut sanctuariser son territoire ou préserver ses intérêts par la seule force des armes. Le multilatéralisme demeure la voie la plus adéquate pour parvenir à une compréhension commune de la sécurité collective, afin d'asseoir un ordre international plus stable et plus prévisible, un ordre international fondé non sur le droit du plus fort mais sur la force du droit.

Quand bien même le risque d'un anéantissement aurait diminué à la faveur de la disparition de la bipolarité planétaire, la menace nucléaire subsiste. Cette menace se mesure au nombre de têtes nucléaires qui avoisine le chiffre impressionnant de 27 000. Elle revêt une acuité croissante du fait de l'invocation de doctrines nucléaires abaissant le seuil du recours à ces armes.

Une telle menace pourrait peut-être, si l'on n'y prenait garde, venir aussi d'acteurs non étatiques. En somme, la prolifération sous différentes formes des armes de destruction massive, en particulier nucléaires, constitue un réel danger qui n'est pas circonscrit à un seul groupe de pays. Par ailleurs, la récente collision de satellites militaire et civil vaut rappel symbolique des dangers potentiels de militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

On ne peut nier que des réductions des arsenaux nucléaires ont été opérées de façon unilatérale ou par voie bilatérale, mais force est de constater que les stocks subsistants demeurent très importants et que ces réductions ont été contrariées par des développements qualitatifs et politiques repoussant à des horizons temporels indéfinis l'objectif de désarmement nucléaire auquel l'ONU a pourtant consacré sa toute première résolution en 1946.

Il n'y a pas de raison justifiant le fait que les armes nucléaires, qui menacent la survie de l'humanité tout entière, continuent de bénéficier d'une légitimité par défaut alors que la norme d'interdiction des armes biologiques et chimiques est, elle, codifiée. Fort préoccupés par un tel danger, les États non dotés de l'arme nucléaire, dont l'Algérie, sont en droit de demander aux États nucléaires d'assumer la responsabilité particulière qui leur incombe de prendre des mesures concrètes en vue de progresser vers un réel désarmement nucléaire.

C'est pour conjurer le danger nucléaire que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés ainsi que le Groupe des 21 ne cessent d'insister sur la nécessité d'engager des négociations dans le cadre d'un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un échéancier explicite débouchant sur une convention sur les armes nucléaires.

Le TNP demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il est indéniable que cet instrument fait face à de graves difficultés. Si celles-ci devaient persister, elles risqueraient même d'ébranler le régime lui-même.

Nous formons le vœu que le processus d'examen du TNP actuellement en cours soit couronné en 2010 par des résultats tangibles et équilibrés entre les trois piliers de ce traité que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce serait le meilleur moyen de renforcer l'autorité de ce précieux instrument.

Il y a au demeurant complémentarité et influence mutuelle entre ces trois piliers. Je fais mienne à ce propos la recommandation de l'initiative Global Zero selon laquelle l'élimination des armes nucléaires est le seul moyen d'arrêter durablement la prolifération.

Enfin, la crédibilité du Traité est liée à son universalité. À cet égard, la dénucléarisation régionale constitue une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire global. Nous nous réjouissons que certaines régions se soient dotées de traités les rendant exemptes d'armes nucléaires. L'Afrique a apporté sa contribution en adoptant le Traité de Pelindaba que mon pays a ratifié et qu'il souhaiterait voir entrer en vigueur.

Cependant, le Moyen-Orient, zone sous haute tension, demeure privé du bénéfice de ce régime, en dépit des résolutions et des recommandations du Conseil de sécurité et des conférences d'examen de 1995 et de 2000. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est de nature à impulser le processus de paix et ne doit donc pas être subordonnée au parachèvement de ce dernier. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale et en particulier les États dotés de l'arme nucléaire à œuvrer à l'extension du statut de zone exempte d'armes nucléaires à cette région.

L'énergie nucléaire offre de vastes perspectives pour le développement socioéconomique, notamment en matière de sécurité énergétique. Aussi, le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne saurait être interprété de façon discrétionnaire ou limitative. Ce droit ne doit pas être non plus assimilé à la prolifération d'armes nucléaires ou confondu avec elle. Nous comprenons les inquiétudes que cette problématique peut susciter chez certains, et nous sommes aussi convaincus que l'Agence internationale de l'énergie atomique, de par son mandat et son professionnalisme, demeure le cadre idoine pour s'assurer du caractère pacifique des programmes nucléaires. Il y a lieu, le cas échéant, de concevoir, dans le cadre de l'AIEA, des mécanismes agréés par tous de nature à promouvoir la transparence des programmes nucléaires.

Nous nous félicitons des déclarations des États-Unis et de la Russie concernant le remplacement du Traité START, qui expirera en décembre 2009, par un nouveau traité START. Nous nous réjouissons aussi des déclarations en faveur de l'objectif de désarmement nucléaire qui réaffirment la validité du «décatalogue». Cependant, nous estimons que ces mesures, ainsi que celles prises unilatéralement par les autres puissances nucléaires, pour courageuses et importantes qu'elles soient, auraient plus d'effet si elles étaient accompagnées d'un processus de discussion multilatéral. Ces deux processus convergeraient pour lancer une dynamique de nature à arrêter et inverser la course aux armements nucléaires sous toutes ses formes en vue de l'élimination totale de ces armes de manière irréversible, transparente et vérifiable.

Ainsi que cela a déjà été affirmé dans cette enceinte, les perspectives de négociation d'un traité sur l'interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres explosifs nucléaires sont devenues prometteuses avec la volonté politique affichée par certains partenaires clés d'accepter des mesures de vérification. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la recherche d'un consensus à cet égard. Un tel traité sera porteur de transparence et renforcera la lutte contre le détournement des armes et des matières nucléaires par des groupes terroristes. Dans ce cadre, il est important aussi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires puisse enfin entrer en vigueur. Nous nous félicitons de l'évolution positive annoncée à ce propos par certains pays influents dont la position entraînera très certainement une dynamique de ratification supplémentaire à même d'assurer l'entrée en vigueur de cet instrument important pour tous.

En prenant des mesures déclassant le rôle de l'arme nucléaire dans les politiques de sécurité, des puissances nucléaires donneraient l'indication qu'elles sont déterminées à aller de l'avant vers un désarmement nucléaire progressif en vue de l'élimination ultime de ces armes.

Le renoncement par les États non dotés de l'arme nucléaire à l'option militaire de l'atome appelle, à titre de contrepartie, des garanties contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes contre eux afin de pallier l'asymétrie sécuritaire induite par le caractère discriminatoire, normalement intérimaire, du TNP.

L'examen de l'ensemble de cette problématique ne doit pas exclure en temps opportun la codification d'un instrument juridique approprié qui pourrait conforter les États non dotés de l'arme nucléaire dans leur choix et renforcer la non-prolifération et la stabilité internationales.

Enfin, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, ce patrimoine commun de l'humanité, doit être réservée à des fins pacifiques. Le projet présenté l'année dernière par la Chine et la Russie, ainsi que les initiatives relatives aux mesures de confiance liées aux activités spatiales, nous fournissent des pistes sérieuses de réflexion et de discussion en vue de prévenir la course aux armements dans l'espace.

C'est dans ce contexte qu'il conviendrait de situer les efforts de la Conférence du désarmement. D'aucuns ont trivialisé l'œuvre de la Conférence du désarmement en alléguant de son incapacité à convenir d'un programme de travail douze années durant. C'est faire peu de cas de l'importante contribution à l'humanité apportée par la Conférence et ses organes précurseurs. J'évoquerai en particulier le TNP, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence conserve tout son potentiel pour ce qui est d'apporter des solutions viables aux dilemmes actuels en matière de paix et de sécurité.

Par-delà les instruments de désarmement qu'elle a pour tâche de négocier, la Conférence a pour finalité de donner effet à cette aspiration «des peuples des Nations Unies à préserver les générations futures du fléau de la guerre» tel que le stipule, comme je l'ai cité, le préambule de la Charte de notre Organisation. Notre devoir collectif est de satisfaire cette aspiration légitime maintenant que nous semblons en avoir les moyens.

Nous partageons l'appréciation optimiste de S. E. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Russie, exprimée devant vous le 7 mars dernier et, avant lui, par S. E. M. Espen Barth Eide, Vice-Ministre de la défense de la Norvège, et sommes d'avis que la Conférence pourrait bientôt parvenir à un accord sur un programme de travail à la faveur d'un contexte international qui est particulièrement propice actuellement.

Le programme de travail qu'il nous revient d'arrêter ensemble n'est d'ailleurs pas une fin en soi; il s'agit d'un cadre d'action collective et consensuelle constituant un point de départ évolutif avec un mandat que nous devons définir ensemble, un cadre qui soit propice à une dynamique interactive de dialogue. Ce programme constituera en lui-même une mesure d'établissement de la confiance entre les États membres dans la mesure où chacun de ceux-ci y trouvera une réponse à ses préoccupations en matière de sécurité ou du moins une disponibilité d'écoute et de compréhension de la part des autres. C'est dire la responsabilité qui incombe à tous les États membres, individuellement et collectivement, de définir le plus tôt possible ce cadre consensuel, réaliste et crédible, pour faire démarrer le processus d'élaboration de décisions qui répondraient à l'aspiration des «peuples des Nations Unies». Dans cette démarche, la Conférence dispose d'une riche moisson d'idées et de propositions présentées depuis 1999 qu'il convient de recombinaison et d'enrichir en tant que de besoin pour parvenir au consensus tant attendu.

Le péril nucléaire menace l'humanité dans sa totalité et les efforts visant à relever un tel défi n'intéressent pas seulement les États mais aussi, comme je le disais, les «peuples des Nations Unies». Dans ce contexte, la Conférence doit être à l'écoute de la société civile comme il est d'usage dans d'autres cadres intergouvernementaux des Nations Unies qui s'intéressent au désarmement. Pour conclure, je tiens à vous assurer que la présidence algérienne de la Conférence sera exercée avec objectivité et professionnalisme et sera

consacrée à la promotion d'une entente entre tous les États membres conciliant les intérêts et les préoccupations en matière de sécurité des uns et des autres et appelée à déboucher en temps opportun sur un consensus authentique porteur d'une réelle valeur ajoutée.

**Le Président:** Je remercie S. E. le Ministre algérien des affaires étrangères pour son importante déclaration.

Je vais maintenant suspendre la séance et inviter les délégations à se joindre au Secrétaire général de la Conférence et au Ministre algérien des affaires étrangères pour une brève cérémonie qui se déroulera dans la salle des pas perdus et au cours de laquelle un cadeau du Gouvernement algérien sera présenté à l'Organisation des Nations Unies. À la suite de cette cérémonie, nous reprendrons notre travail dans cette salle. La présente séance plénière est donc suspendue pour quelques minutes.

*La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 10 h 40.*

**Le Président:** Avec votre permission, nous pouvons maintenant reprendre notre séance plénière.

Les délégations suivantes sont inscrites sur la liste des orateurs pour aujourd'hui: l'Ambassadeur d'Ukraine, M. Mykola Maimeskul; M. Andrzej Misztal, représentant de la Pologne; et l'Ambassadeur de Tunisie, M. Abdelwahèb Jemal.

Je commencerai donc par donner la parole au représentant de l'Ukraine, l'Ambassadeur Mykola Maimeskul.

**M. Maimeskul (Ukraine):** Tout d'abord, je voudrais souhaiter cordialement à S. E. M. Mourad Medelci, Ministre algérien des affaires étrangères, la bienvenue à la Conférence du désarmement. Je me souviens très bien du souhait que celui-ci a formulé hier et je vais donc continuer en anglais, Monsieur le Président.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Monsieur le Président, comme c'est la première fois à la présente session que j'ai le privilège de prendre la parole, je tiens à commencer par vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Jazaïry, pour votre accession à ce poste de responsabilité et vous souhaiter un plein succès dans l'exécution de votre tâche.

C'est avec un vif plaisir que je prends la parole devant la Conférence dans cette salle propre à susciter la réflexion. C'est la première fois que je le fais depuis 1998, année où j'ai eu le privilège de participer aux travaux de la Conférence en la même qualité. Contemplant à nouveau les fresques murales de J. M. Sert, je me souviens du 11 août 1998, quand, grâce aux efforts infatigables des présidents de cette année-là, ainsi que des membres, la Conférence, sous la présidence de l'Ukraine, a pris la décision de créer le Comité spécial sur un traité non discriminatoire, multilatéral, et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ceci me remplit d'optimisme quant à la possibilité d'obtenir des résultats concrets cette année. Soyez assurés de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier vos prédécesseurs, M. Trung, Ambassadeur du Viet Nam, et M. Chipaziwa, Ambassadeur du Zimbabwe, pour avoir lancé en douceur notre session et conduit d'utiles discussions informelles sur les points de l'ordre du jour. Vos travaux ainsi que ceux des cinq autres membres de l'équipe des Présidents de 2009 prouvent que le mécanisme de coopération entre les six Présidents continue de faire preuve de sa viabilité et contribue à la création d'un esprit de tolérance, compte étant tenu des intérêts de chacun des membres de cette instance.

Bien évidemment, je ne peux que me féliciter des travaux réalisés par les coordonnateurs pour les points de l'ordre du jour qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre les débats informels tenus au sein de la Conférence aussi fructueux et interactifs que possible.

La délégation ukrainienne s'associe pleinement aux déclarations faites par la République tchèque au nom de l'Union européenne. L'Ukraine espère fortement que la Conférence du désarmement réussira à faire face aux difficultés croissantes, parviendra à un accord sur son programme de travail et abordera toutes les questions de fond qui y seront inscrites. Nous devons tous plus que jamais réaffirmer nos engagements en faveur du multilatéralisme en tant que principe de base pour négocier en ce qui concerne le désarmement et l'action internationale en matière de sécurité.

La communauté internationale doit continuer à relever des défis du fait des risques de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Dans les conditions fluctuantes actuelles en matière de sécurité à l'échelle mondiale, le renforcement des normes juridiques et instruments internationaux et nationaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive reste une priorité absolue.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées pour appliquer les traités internationaux existants et pour faire entrer en vigueur de nouveaux traités, ainsi que de l'impasse dans laquelle sont les négociations sur le désarmement, mais nous réaffirmons pleinement notre engagement à maintenir et renforcer la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour la tenue de négociations sur le désarmement.

En outre, l'Ukraine se félicite d'un certain nombre d'importantes initiatives lancées récemment en matière de désarmement, par exemple la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, les propositions de l'Union européenne sur le désarmement nucléaire, ainsi que la précieuse contribution d'États dotés d'armes nucléaires et de groupes de la société civile.

Nous sommes particulièrement heureux de voir que l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur de la reprise des négociations bilatérales entre les États-Unis et la Fédération de Russie visant à procéder à des réductions considérables et vérifiables de leurs arsenaux respectifs a été suivi d'effets lors des récents pourparlers tenus à Genève entre le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov, et la Secrétaire d'État des États-Unis, M<sup>me</sup> Hillary Clinton.

Toutes ces évolutions montrent que le vent frais du changement dans le domaine du désarmement à l'échelle mondiale a déjà ouvert de nouvelles possibilités pour améliorer l'actuelle architecture du système international de sécurité et faire revenir dans cette salle l'esprit de consensus.

Il ne faudrait donc ménager aucun effort pour maintenir et renforcer l'efficacité des accords multilatéraux conclus dans ce domaine, notamment le TNP. L'Ukraine considère le Traité sur la non-prolifération comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Elle s'est pleinement engagée à appliquer les trois piliers complémentaires du TNP, à savoir la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous continuerons aussi à œuvrer pour l'adhésion universelle au TNP et appelons les États qui n'y sont pas encore parties à le devenir.

Je voudrais aussi réaffirmer l'importance vitale de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans le contexte du renforcement du régime du TNP. Nous sommes convaincus que l'entrée en vigueur du TICE aidera concrètement à réaliser le noble objectif d'un monde sûr et pacifique, exempt d'armes nucléaires. Il est extrêmement important que l'intégrité des normes fixées par le TICE soit

respectée. En attendant l'entrée en vigueur de ce traité, il faudrait maintenir le moratoire sur les essais nucléaires et toutes autres explosions nucléaires. Nous appelons tous les États à s'abstenir de toute action contraire au Traité et à démontrer en outre leur ferme volonté de respecter les normes du TICE et d'honorer leurs engagements lorsque le traité entrera en vigueur.

La prolifération des technologies modernes dans le monde, avec les imperfections du système actuel de réglementation juridique internationale de la production des matières fissiles, crée de véritables menaces à caractère régional et mondial, dont le terrorisme international. C'est un fait bien connu que l'Ukraine possédait autrefois le troisième plus grand arsenal nucléaire du monde. Y ayant renoncé en 1996, l'Ukraine est devenue partie au Traité sur la non-prolifération en qualité de pays qui ne produit pas son propre combustible nucléaire mais utilise des technologies nucléaires pour faire fonctionner 15 réacteurs nucléaires à des fins de production d'électricité.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles renforcerait sensiblement l'actuel régime du TNP. En interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, on limiterait fortement les risques que des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires, ne tombent entre les mains de terroristes.

Nous pensons que l'engagement de négociations sans conditions préalables sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles devrait être la première des priorités pour la Conférence du désarmement. Un tel engagement ouvrirait la voie à un accord sur le programme de travail de la Conférence.

Des progrès en matière de désarmement nucléaire sont plus essentiels que jamais pour gagner la lutte contre la prolifération. Il ne peut y avoir de progrès dans la lutte contre la prolifération nucléaire si l'on ne prend pas des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire et réciproquement.

L'Ukraine estime que l'octroi de garanties de sécurité juridiquement contraignantes par les États dotés d'armes nucléaires aux États parties au TNP qui n'en sont pas dotés renforcera sensiblement le régime de non-prolifération nucléaire en éliminant les incitations éventuelles à l'acquisition de capacités nucléaires. Nous encourageons vivement les États dotés d'armes nucléaires à confirmer à nouveau les engagements énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Possédant un potentiel important pour la mise au point de programmes spatiaux, y compris le lancement de véhicules spatiaux, l'Ukraine adhère strictement aux principes pertinents du droit international. Conformément au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, l'Ukraine assure la transparence de ses activités spatiales.

À cet égard, l'Ukraine se félicite de l'initiative commune que la Fédération de Russie et la Chine ont lancée en soumettant un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Elle appuie aussi les efforts faits par l'Union européenne pour améliorer la sécurité et la transparence dans l'espace en appliquant le projet de code de conduite pour réglementer les activités dans l'espace. L'Ukraine est convaincue que ces initiatives contribueront aux discussions concrètes fondamentales sur les questions de renforcement de la sécurité dans l'espace.

Il y a un an, les Présidents de la session de 2008 de la Conférence, dont l'Ukraine, ont présenté, sous la cote CD/1840, une proposition de programme de travail qui représente la tentative la plus judicieuse faite à ce jour pour rapprocher les positions des membres. Les

discussions informelles qui ont eu lieu cette année ont permis de confirmer que son contenu restait pertinent. En outre, elle constitue une bonne base de modification qui est largement soutenue par les membres de la Conférence et qui est conçue pour intensifier les travaux de cette instance et montrer la voie à suivre pour progresser. Nous invitons instamment toutes les délégations à faire preuve de souplesse et à se joindre au consensus sur la base de ce document.

Pour conclure, je voudrais rappeler que les efforts faits par la Conférence pour relancer ses travaux de fond ne devraient pas être examinés séparément des défis que la communauté internationale doit actuellement relever, la crise financière et économique mondiale par exemple. Aujourd'hui, les chefs d'État et les directeurs des organisations internationales travaillent la main dans la main pour trouver des moyens de sortir de la crise. Je suis convaincu que la Conférence, en tant qu'unique instance de désarmement, pourrait envoyer à la communauté internationale un message d'une grande valeur morale et d'une grande importance pratique en reprenant des travaux constructifs et axés sur les résultats.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Ambassadeur d'Ukraine pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je tiens à profiter de l'occasion pour exprimer aussi ma gratitude à mes deux éminents prédécesseurs, les Ambassadeurs Trung et Chipaziwa, auxquels le Ministre algérien des affaires étrangères, M. Mourad Medelci, a rendu hommage à la réception d'hier.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Pologne, M. Andrzej Misztal.

**M. Misztal** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole à la session de 2009 de la Conférence, je tiens à vous féliciter sincèrement pour votre accession à la troisième présidence de 2009 et à vous assurer, vous et les autres Présidents de 2009, de l'appui sans réserve de la République de Pologne pour vos efforts visant à dégager un consensus sur le programme de travail et à sortir la Conférence de sa frustrante situation d'impasse. Votre expérience et vos indéniables compétences diplomatiques témoignent de la haute qualité de la diplomatie algérienne.

Je prends la parole aujourd'hui pour présenter le rapport de la conférence du Groupe de réflexion de Varsovie sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Cette conférence, intitulée «Maîtrise des armements nouvelle formule: non-prolifération et dénucléarisation», s'est tenue à Varsovie les 20 et 21 novembre 2008. Elle était organisée conjointement par l'Institut polonais des affaires internationales et l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm. Quarante diplomates, universitaires et hommes politiques venus de 15 pays différents, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies, ont participé à cette rencontre. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement y était représenté au plus haut niveau par l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Le Bureau de la Conférence du désarmement était représenté par son secrétaire, M. Jerzy Zaleski. Le professeur Adam Daniel Rotfeld, Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, mis en place par le Secrétaire général, a assuré à la fois la présidence et la conduite intellectuelle de la réunion de Varsovie.

Aujourd'hui, nous observons un nombre croissant d'initiatives touchant le désarmement nucléaire, parrainées par d'éminents politiciens des États-Unis, d'Asie, d'Australie et d'Europe représentant des opinions politiques différentes. On peut citer par exemple l'Initiative Hoover, la Commission Evans-Kawaguchi, le Forum de Luxembourg, l'initiative Global Zero ainsi que la Conférence d'Oslo sur le thème «Concrétiser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires», organisée en février 2008. La conférence de

Varsovie, avec sa dimension intellectuelle et le vaste éventail de questions abordées, s'inscrit dans le courant général des discussions en cours.

La conférence de Varsovie a aussi offert une occasion sans précédent de revenir sur l'histoire du désarmement nucléaire. Stanislaw Shuskhevich, premier Président du Bélarus après l'accession de ce pays à l'indépendance, et Boris Tarasiuk, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, ont considérablement accru la connaissance institutionnelle dans le domaine du désarmement nucléaire et ont suggéré des solutions efficaces pour l'avenir. Leurs exposés sur les négociations difficiles organisées sur le Protocole de Lisbonne de 1992, qui ont conduit en dernier ressort à la dénucléarisation du Bélarus, de l'Ukraine et du Kazakhstan après l'éclatement de l'Union soviétique, ont tout particulièrement suscité l'intérêt des participants.

En 2009, on a pu observer un certain nombre de tournants importants dans l'histoire de l'ère nucléaire. Il y a 60 ans, le 29 août 1949, l'Union soviétique a réalisé son premier essai d'une bombe nucléaire et a mis ses capacités nucléaires militaires au niveau de celles des États-Unis. Ce fut réellement le début de la course aux armements nucléaires entre ces deux puissances.

Quarante ans plus tard, en septembre 1989, cette course sans gagnant a été arrêtée grâce à l'Accord de Jackson Hole, conclu entre James Baker et Édouard Chevardnadze, ce qui a ouvert la voie à l'Accord START. Aujourd'hui, en 2009, la communauté internationale a à nouveau une occasion de prendre des mesures importantes allant dans la bonne direction. Nous nous félicitons de la toute récente annonce faite à Genève par la Secrétaire d'État Hillary Clinton et le Ministre des affaires étrangères Sergey Lavrov que la conclusion d'un nouvel accord de réduction des armements stratégiques avant la fin de l'année constituait «la plus haute des priorités dans les relations entre les États-Unis et la Russie». Un tel accord aura assurément des effets positifs sur le déroulement et les résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et en particulier sur l'application de l'article VI de ce traité.

Prenant la parole aujourd'hui devant cette instance, je tiens à confirmer que la Pologne s'engage à participer activement au processus de non-prolifération et de désarmement. Soucieux d'être à nouveau à la hauteur de la tâche, nous assumerons la présidence de la session de 2009 de la Commission du désarmement de l'ONU, qui commencera le 13 avril à New York. Nous pensons que le climat constructif de cette session et les résultats concrets attendus contribueront aussi à l'issue positive de la Conférence d'examen du TNP, de même que les discussions au sein de la Conférence du désarmement, pour que celle-ci parvienne finalement au consensus si ardemment souhaité et commence ses travaux de fond.

Dans ce contexte, s'associant à la déclaration faite le 20 janvier par la présidence tchèque de l'Union européenne, la Pologne estime que l'engagement sans conditions préalables de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires constitue une priorité. Nous pensons aussi que le nouveau traité pourra être assorti d'un mécanisme efficace de vérification lorsque les compétences technologiques le permettront.

Pour terminer, je voudrais informer mes collègues que la version anglaise du rapport de la conférence de Varsovie est aussi disponible sur le site Web. Des copies supplémentaires du rapport seront aussi distribuées lors de la troisième session du Comité préparatoire du TNP qui se tiendra à New York en mai. Les documents de la conférence de Varsovie peuvent être consultés dans l'appendice du rapport.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Représentant permanent adjoint de la Pologne pour sa déclaration et pour ses mots aimables adressés à la présidence.

*(L'orateur poursuit en arabe)*

Je donne maintenant la parole au distingué Ambassadeur de Tunisie.

**M. Jemal** (Tunisie) *(parle en arabe)*: Merci, Monsieur le Président.

*(L'orateur poursuit en français)*

Monsieur le Président, ma délégation tient à dire tout haut tout son plaisir de voir l'Algérie présider en votre personne la Conférence du désarmement en prenant pour l'année 2009 la succession des présidences méritoires du Viet Nam et du Zimbabwe.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que votre expérience, votre notoriété, votre sagesse et votre engagement sont de bon augure pour le déroulement productif de nos travaux. En vous exprimant nos encouragements et nos meilleurs vœux de succès, je voudrais également me féliciter de la présence parmi nous, à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, de S. E. M. Mourad Medelci, Ministre algérien des affaires étrangères, qui a réaffirmé la détermination de votre pays à favoriser l'apparition du consensus au sein de la Conférence, à un moment particulièrement important de ses travaux.

L'impulsion que nous observons a été marquée ces deux dernières années par une évolution de l'atmosphère favorisant les travaux de la Conférence. Les multiples participations d'invités de haut rang dont celle récente, et pour la deuxième fois en une année, du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, nous rappellent la responsabilité qui nous incombe à tous d'agir sans lassitude en faveur de ce consensus que nous appelons de nos vœux au sein de la Conférence du désarmement.

En conclusion, permettez-moi, Monsieur le Président, de faire mien le vœu que le Ministre algérien des affaires étrangères a exprimé à la fin de son allocution en appelant les États membres à concilier les intérêts et les préoccupations des uns et des autres en matière de sécurité pour parvenir en temps opportun à un consensus authentique porteur d'une réelle valeur ajoutée.

**Le Président**: Je remercie l'honorable Ambassadeur Abdelwahèb Jemal, représentant de la Tunisie, pour ses propos et pour les mots très élogieux qu'il a eus à l'égard du Ministre et de moi-même.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au nouvel Ambassadeur d'Indonésie, M. Dian Triansyah Djani, auquel nous avons déjà eu l'occasion de souhaiter la bienvenue.

**M. Djani** (Indonésie) *(parle en anglais)*: Monsieur le Président, je vous remercie pour vos mots aimables et pour votre accueil chaleureux. Comme c'est la première fois que je me trouve dans cette auguste salle, permettez-moi aussi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Mourad Medelci, Ministre algérien des affaires étrangères, pour ses remarques éclairantes qui vont certainement guider nos travaux. Permettez-moi aussi, à mon tour, de vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter un plein succès dans l'exécution de votre tâche. Je tiens aussi à remercier vos prédécesseurs pour avoir remarquablement guidé les travaux de la Conférence.

L'Indonésie attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi le fait qu'elle n'ait pas, pendant longtemps, réussi à adopter un programme de travail a suscité de vives préoccupations et déceptions. Nous devons cependant rester optimistes quant aux résultats des futures entreprises de la Conférence. J'espère sincèrement que des efforts novateurs seront faits dans le cadre de la Conférence. Des consultations intensives entre les États membres ouvriront certainement la voie à des travaux plus fructueux dans un avenir proche. L'Indonésie estime que la Conférence du

désarmement est l'instance multilatérale appropriée pour tenir des négociations sur les questions très importantes de désarmement et sur l'ordre du jour international en matière de sécurité. Nous devons donc tous travailler ensemble pour que le principe du multilatéralisme soit soutenu au maximum.

Permettez-moi de vous assurer de l'appui sans réserves de ma délégation dans l'exécution de vos tâches ainsi que de notre ferme engagement de travailler avec vous et avec les autres États membres de la Conférence pour trouver les moyens de faire progresser ses travaux.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Ambassadeur d'Indonésie pour sa contribution et pour ses mots aimables adressés à la présidence.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au distingué représentant de la République arabe syrienne.

*(L'orateur poursuit en arabe)*

Monsieur Al-Nuqari, vous avez la parole.

**M. Al-Nuqari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire part de notre vive satisfaction de voir l'Algérie présider la Conférence du désarmement. Il ne fait aucun doute que la présence de S. E. le Ministre algérien des affaires étrangères, M. Mourad Medelci, et sa déclaration reflètent l'attachement de l'Algérie à la cause du désarmement et au multilatéralisme. Cette déclaration sera source d'inspiration pour nous et nos travaux; elle transmet des vues que vous aviez communiquées avant et qui nous motiveront dans notre travail.

Nous espérons vivement que votre détermination, votre sens pratique, votre sagesse et votre expérience auront un impact positif sur les travaux de la Conférence. Nous espérons aussi vivement que les efforts persistants que vous faites pour sortir la Conférence de l'impasse seront fructueux. Nous savons que vous n'avez ménagé aucun effort dans ce but; nous vous souhaitons un plein succès et nous vous offrons nos encouragements et notre appui pour avancer dans cette direction. Permettez-moi de dire encore une fois combien nous sommes heureux que l'Algérie préside la Conférence et heureux de vous voir, vous personnellement et votre délégation talentueuse et compétente.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie le distingué représentant de la République arabe syrienne pour sa déclaration et en particulier pour les encouragements et les mots aimables qu'il m'a adressés en tant que Président de la Conférence.

Le représentant de l'Égypte a demandé la parole.

**M. El Dandarawy** (Égypte) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, permettez-moi de remercier vivement, au nom de ma délégation, le Ministre algérien des affaires étrangères, M. Medelci, pour sa déclaration, qui a porté sur de nombreux points spécifiques et qui contenait d'excellents conseils que nous devrions avoir présents à l'esprit au moment de commencer nos activités durant cette session, notamment en ce qui concerne la Conférence d'examen du TNP. Nous tenons aussi à vous remercier pour le précieux cadeau que vous avez aimablement donné à l'ONU et qui restera à l'extérieur de cette salle pour nous rappeler les nobles objectifs qu'il symbolise. Permettez-moi de dire une fois de plus que ma délégation vous apportera son plein soutien et sa totale coopération durant votre mandat et travaillera avec vous pour sortir la Conférence de l'impasse en adoptant par consensus un programme de travail qui nous permettra de négocier sur les questions qui nous concernent tous. Nous sommes convaincus de vos compétences rares et de vos talents notables. Je voudrais, par votre intermédiaire, remercier l'Ambassadeur du Zimbabwe et l'Ambassadeur du Viet Nam pour avoir dirigé avec sagesse les travaux de la Conférence au cours des dernières semaines.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie le représentant de l'Égypte pour sa déclaration et pour son appui au Président et à ceux qui m'ont précédé à ce poste au cours des derniers mois.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Brésil.

**M. de Macedo Soares** (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, le début de votre mandat à ce poste suscite chez nous la confiance ainsi que le plaisir de vous voir attelé à cette tâche difficile. Vous avez, entre autres qualités, le don de la clarté et je pense – c'est du moins ma conviction – que les personnes qui ont de mauvaises idées ne sont jamais claires. L'Algérie est cette année le troisième pays du Groupe des 21 à assumer la présidence de la Conférence. La souplesse avec laquelle les travaux ont été conduits dans cette instance depuis le début de l'année a été soulignée ici ce matin. Je félicite donc le Groupe des 21, dont le Brésil est pour un temps coordonnateur, pour avoir apporté cette contribution à la Conférence du désarmement. Je voulais juste dire que vous pouvez attendre du Groupe des 21 et, bien évidemment, du Brésil, un appui total pour assurer le succès de votre présidence.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le distingué Ambassadeur du Brésil pour sa contribution et pour ses mots aimables adressés à mes prédécesseurs; ils les méritent, moi pas, du moins pas encore. Je souhaite vivement engager davantage la Conférence sur la voie d'un consensus.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade? Il semble que non.

*(L'orateur poursuit en français)*

Je voudrais inviter maintenant la Conférence à se prononcer sur la demande de participation à nos travaux provenant d'un État qui n'est pas membre de la Conférence. Cette demande est reproduite dans le document CD/WP/551/Add.5 et a été formulée par le Tadjikistan.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter cet État à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur? Il ne semble pas y avoir d'objections.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président**: Nos travaux sont ainsi achevés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 19 mars, à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 11 h 10.*